

# ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du Lundi 19 Février 2018

L'an deux Mille dix-huit, le dix-neuf février, à 14 heures 00,  
Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Belgodère sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.

Madame Lydie MORTINI est désignée secrétaire de séance

Le quorum est atteint.

**Présents :** Lionel MORTINI (retrait en cours de réunion) – Jean-Pierre BATTAGLINI - Letizia GUIRONNET- Lydie MORTINI– Pierre COLOMBANI - Bernard DELABOUDINIÈRE – Vincent VOULAND – Laurent CECCALDI

**Absents représentés :**

**Absents :** Louis BELGODERE DE BAGNAJA – Agnès JOLY-BATTAGLINI

**Invités :** Marie-Claude GERONIMI

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Élection du Président et du Vice-Président
2. Élection des membres de la commission permanente d'appel d'offres
3. Approbation des comptes administratif et de gestion
4. Affectation des résultats 2017
5. Vote du budget primitif 2018

Le Président, Lionel MORTINI fait lecture de la délibération n°2018-01-05 prise par la Commune de Belgodère et transmise à l'AFP. Cette décision désigne Monsieur Laurent CECCALDI comme nouveau représentant de la commune au sein du conseil syndical de l'AFP.

Monsieur Laurent CECCALDI intègre donc le conseil syndical et Lionel MORTINI se retire de la réunion.

### 1. Élection Président et du Vice-Président

Le conseil syndical décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Laurent CECCALDI fait acte de candidature pour assurer les fonctions de Président.

Letizia GUIRONNET fait acte de candidature pour assurer les fonctions de Vice-Présidente.

**Laurent CECCALDI est élu Président**, à 6 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**Letizia GUIRONNET est élue Vice-Présidente** à 6 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

### 2. Élection des membres de la commission permanente d'appel d'offres

Considérant l'article 15 des statuts de l'AFP en vigueur et à la suite du renouvellement des membres du syndicat lors de l'Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2017, il convient de constituer la commission d'appel d'offres.

Cette commission est présidée par le Président de l'AFP et est composée de trois autres titulaires et trois autres suppléants membres du conseil syndical.

Le conseil syndical décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**À l'issue du vote, sont déclarés élus, à l'unanimité :**

**En qualité de membres titulaires :**

- Vincent Vouland
- Bernard Delaboudinière
- Jean-Pierre Battaglini

**En qualité de membres suppléants :**

- Lydie Mortini
- Pierre Colombani
- Letizia Guironnet

### 3. Approbation des comptes administratif et de gestion

---

Le Conseil syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui des tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 Décembre 2017 ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Le Conseil syndical,

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017
- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré

- i. **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2017 du Budget Général, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et tires)	Section de fonctionnement	1 637,63	9 150,00
	Section d'investissement		
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00
	Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00
TOTAL (réalisations + reports)		1 637,63	9 150,00
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 637,63	9 150,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	1 637,63	9 150,00

- ii. **Constate** pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications de comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- iii. **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

6 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

#### 4. Affectation des résultats 2017

Le Conseil syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0,00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0,00 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0,00 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 7 512,37 €

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse apparaître aucuns restes à réaliser

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité :**

i. **DECIDE** l'affectation des résultats 2017 comme suit :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €
Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 7 512,37 €

ii. **DONNE** délégation au Président de faire exécuter les opérations comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération

## 5. Vote du budget primitif 2018

Le Président propose le budget prévisionnel suivant :

RECETTES		DÉPENSES	
Location diverses	3 000 €	Achat de fournitures administratives (papier, timbres, enveloppe, stylo, cartouche d'encre, bordereaux, etc)	500 €
Reste à reporter	7 512 €	Achat d'études	2 000 €
		Contrats assistance et hébergement Comptabilité et dématérialisation	1 500 €
		Entretiens et réparations sur terrains	4 412 €
		Voyages et Déplacements	800 €
		Annonces et insertions	200 €
		Réceptions	500 €
		Frais postaux	600 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 512 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>10 512 €</b>

L'AFP de Belgodère a obtenu délégation de gestion de toutes les parcelles communales incluses dans le périmètre par délibération n°2018-01-06 en date du 23/01/2018. Elle percevra à ce titre les produits des conventions d'exploitation de ces parcelles.

Le montant de ces recettes est estimé à 3000 €.

Le reste à reporter 2017 s'élève à 7512 €.

Concernant les dépenses, cette année l'AFP pourra réaliser les dépenses suivantes :

- a. Acheter des fournitures administratives (papier, cartouche d'encre, enveloppes et timbres) pour son fonctionnement courant (500 €)
- b. Achat d'études (faisabilité irrigation) (2000 €)
- c. Assurer le service de maintenance et de mise à jour du logiciel de comptabilité, dématérialisation (1 500€)

- d. Réaliser des petits travaux d'entretien (4 412 €)
- e. Rembourser les frais de déplacement, réunion, (800€)
- f. Passer des annonces et insertions dans les journaux (200 €)
- g. Organiser des petits évènements « portes ouvertes » (500 €)
- h. Couvrir les frais d'affranchissement postaux (convocations AG..., prévision 600€)

Aucune remarque n'ayant été apportée au registre, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré,

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité le budget primitif de l'année 2018.**

## 6. Questions diverses

Le Président informe que l'avis de consultation concernant les travaux du parc pastoral a été mis en ligne sur le site internet de la commune : [www.belgodere.fr](http://www.belgodere.fr) à la date du 14/02/2018.

Les offres des entreprises sont à remettre avant le 28/02/2018.

La commission d'appel d'offres se réunira courant mars pour l'ouverture des plis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil syndical est levée à 17h00.

Membres titulaires			
Laurent CECCALDI, Président	Letizia GUIRONNET, Vice-Présidente	Agnès JOLY-BATTAGLINI	Lydie MORTINI
Vincent VOULAND	Louis BELGODERE DE BAGNAJA	Bernard DELABOUDINIÈRE	Jean-Pierre BATTAGLINI

Membres suppléants			
Pierre COLOMBANI	Pauline MACIA-BUJEAU	Valérie PAZZONI	Grégoire MISSOL
Jean-Louis MISSOL			